

LES PORTS

ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS
FÉDÉRALES-PROVINCIALES RELATIVES AUX QUAIS LE LONG DU
SAINT-LAURENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que des négociations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial relativement aux quais qui servent de moyens de communications le long du fleuve Saint-Laurent durent depuis environ trois ans, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si ces négociations vont aboutir? Est-ce qu'on va avoir des résultats, ou bien si on va négocier pendant le reste du siècle?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les négociations se poursuivent depuis longtemps et je veille à ce qu'elles aboutissent. Mais, bien sûr, dans ce genre de négociation où deux parties sont en cause, il n'est pas toujours possible de faire grand-chose.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Je comprends bien qu'il y a deux parties qui sont en cause dans ce processus, mais est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si depuis le changement de gouvernement à Québec il a eu des entretiens avec le nouveau ministre responsable du Québec, et si celui-ci a semblé disposé d'en arriver à une conclusion logique, afin de mieux servir la population de ce secteur du Québec?

[Traduction]

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas rencontré le ministre des Transports de la province depuis le changement de gouvernement. Nous avons un comité régulier des fonctionnaires et des ministres des deux ministères des Transports et j'espère que nous nous réunirons avant longtemps.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA CRÉATION D'UNE UNITÉ DE LANGUE FRANÇAISE À LA BASE
DES FORCES ARMÉES DE GREENWOOD—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. J'aimerais lui demander si, vu son voyage intéressant en Nouvelle-Écosse et surtout à la base des Forces armées de Greenwood, les commentaires qu'il a fait là-bas au sujet de la création d'une unité de langue française constituent une déclaration définitive même si j'ai écrit à son prédécesseur le 3 décembre 1975 une lettre de deux pages et demie demandant qu'on examine au moins six considérations sérieuses avant de faire une déclaration et qu'on m'adresse une réponse. Le ministre peut-il nous dire où en sont actuellement les choses?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai déclaré bien clairement à Halifax et à Greenwood, et lors de discussions avec les troupes à Greenwood qu'en fait, on continuerait à accorder une place

Questions orales

importante à la langue française. Cette déclaration a été très bien accueillie par les gens de la base et la charmante population de cette région de Nouvelle-Écosse. Comme je l'avais indiqué à ce moment-là, nous allons régler les détails de la façon constructive qui profitera le plus à tous les intéressés, et c'est dans cet esprit que s'établit l'unité de langue française à Greenwood.

M. Nowlan: Mon collègue d'Edmonton voudrait poser une question supplémentaire, mais j'aimerais d'abord adresser une très brève question supplémentaire au ministre. Ma question est très courte.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Malheureusement, les questions de ce genre ne tiennent pas compte de l'esprit de la langue française. Dans ma lettre, et je signale que moi-même et d'autres députés avions appuyé la loi de tout cœur en 1968, je tenais compte de l'esprit de la langue. J'ai posé ma question parce qu'il s'agit d'une décision politique qui ne tient pas compte des considérations militaires et que Greenwood est une base de l'OTAN où l'anglais est la langue utilisée pour communiquer avec les pilotes français, hollandais et allemands, si toutefois il y a des pilotes français. Pourquoi le ministère n'a-t-il pas songé à adopter l'autre possibilité que nous avons proposée, c'est-à-dire l'établissement d'une unité unilingue française à la base des forces canadiennes à Summerside, où est stationnée une unité de recherche et de sauvetage et où l'on utilise le français et l'anglais pour communiquer avec le sol, étant donné que le nord du Nouveau-Brunswick et le Québec relèvent de cette base?

M. Danson: Comme je l'ai signalé, j'avais l'impression, bien que je n'aie pas le droit de parler au nom de l'honorable représentant, que le représentant de la région au Parlement ne s'oppose à la décision qui a été prise; de toute façon, cela m'étonnerait. Il est facile de trouver bien des excuses pour ne pas faire ce genre de chose. Cependant, si l'on veut trouver des raisons pour faire ce que nous avons prévu et pour profiter d'une occasion qui se présente, comme les hommes de la base veulent le faire, nous pouvons trouver ces raisons et prendre des mesures positives et constructives.

LE MOTIF DU TRANSFERT D'EDMONTON D'UNE UNITÉ
UNILINGUE FRANÇAISE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre a sermonné les habitants de la Nouvelle-Écosse parce que certains d'entre eux ont mis en doute la sagesse de demander à un escadron Argus unilingue français d'essayer de travailler en étroite collaboration avec d'autres unités unilingues anglaises. En même temps, le ministre retire l'unité de commandos n° 1 du régiment aéroporté, une unité unilingue française, d'Edmonton, où elle avait été chaudement accueillie et où elle a contribué beaucoup à une meilleure compréhension entre anglophones et francophones. Le ministre peut-il expliquer sa politique selon laquelle il essaie d'imposer une unité unilingue à un endroit qui ne s'y prête pas et retire en même temps une autre unité unilingue d'un endroit où les choses vont très bien?